

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-2580

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1455 de Mme Louwagie

ARTICLE 9

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« C. – Le 10° *bis* du II, le 2° *bis* du IV et le VII *bis* entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. ».

EXPOSÉ SOMMAIRECe sous-amendement prévoit une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.